

Communauté de Communes
Mer et Terres d'Opale

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU VENDREDI 09 OCTOBRE 2009

L'AN DEUX MILLE NEUF, le vendredi 09 octobre 2009 à 19 h, le Conseil communautaire de la Communauté de communes « Mer et Terres d'Opale », dûment convoqué le 02 octobre 2009, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal de l'Hôtel de ville du Touquet, sous la présidence de Monsieur Daniel FASQUELLE, Président de la Communauté de communes Mer et Terres d'Opale.

ETAIENT PRESENTS : M. Daniel FASQUELLE – M. Jean-François RAPIN – M. Jean-Claude BAHEUX – M. Walter KAHN – Mme Geneviève MARGUERITTE – M. Jean-Claude POURTAU – M. Jean-Claude DESCHARLES – M. Gérard DESCHRYVER – Mme Lilyane LUSSIGNOL - M. Jean LIEBAERT - M. Michel GOBERT – Mme Francine DEUXVILLE - M. Philippe HAGNERE - M. Michel SAUVAGE – M. Yves MARTEL — Mme Martine LEFRANC – M. Michel HEDIN - M. Jean-Marc HUGUET – M. Francis DUCHAN – M. Didier LECERF – M. André CZEKALSKI – M. Alain SALOMON – M. Denis CALOIN – M. Laurent SAGNIER – M. Laurent LEFEBVRE.

ETAIENT EXCUSES ET REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT : M. Jacques JUPIN représenté par M. Emmanuel BACKE DELIGNIERES - Mme Evelyne LENGLET représentée par Mme Sylvie COURTIER – Mme Anne CHOTEAU représentée par M. Bernard BAUDOIX - M. Eric LEMAY représenté par M. Didier BRICOUT.

ETAIENT EXCUSES ET AVAIENT DONNE POUVOIR : M. Bertrand LEFEBVRE pouvoir donné à M. Walter KAHN – M. Philippe GUILLUY pouvoir donné à M. Jean-Claude BAHEUX.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES: M. Francis BEAURAIN – M. Jean-Luc BASTIEN – M. Jean-Pierre DESCHARLES – M. David MOCRETTE.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent SAGNIER.

Nombre de titulaires en exercice :	35
Nombre de membres titulaires présents :	25
Nombre de membres représentés par un suppléant :	4
Nombre de membres ayant donné un pouvoir :	2
Nombre de votants :	31
Quorum :	18

Communications du Président

Compte-rendu des décisions du Président prises par délégation

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communautaire en date du 25 juin 2009

I. Commission gestion durable des déchets ménagers

1. Approbation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers.

II. Commission développement économique

2. Opalopolis Compte Rendu d'Activités au Concédant 2008.
3. Convention PLIE et autorisation de versement de la participation financière.

III. Commission Finances

4. Autorisation de versement de subventions complémentaires pour les associations Pays et Rock en Stock suite à la décision modificative du Conseil Communautaire du 25 06 2009.
5. Avenant de transfert du contrat de maintenance des installations techniques de la Piscine Intercommunale de la Société STEP NOR vers la Société IDEX.

IV. Commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

6. Travaux de lutte contre les inondations pour mise en œuvre de la DUP sur Tubersent, actualisation du plan de financement DDR.

V. Commission TIC

7. Attribution du marché de travaux pour la résorption des zones d'ombre DSL du territoire intercommunal.

VI. Administration communautaire

8. Approbation de la réorganisation des services communautaires.

COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

COMPTE-RENDU DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire des décisions prises en vertu des délégations qui lui ont été accordées :

- **Décision n° 153** relative à l'attribution du marché avec la SARL Royal Haskoning – sise 2 rue Jacques Prévert – 59650 Villeneuve d'Ascq pour la maîtrise d'œuvre des travaux de requalification hydraulique et paysagère du Ruisseau à Tabac pour un montant forfaitaire de 13 860 € HT.
- **Décision n° 154** relative à l'attribution du marché à la société Bureau Véritas, agence du Nord Pas-de-Calais située Parc d'activités de l'Etoile – Rond Point de la Porte de Lille BP 30089 à Grande Synthe (59791) – pour la mission de contrôle technique dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Etaples sur mer au prix de 2 988,00€ HT.
- **Décision n° 155** relative à la souscription d'un avenant au contrat d'assurance Responsabilité Civile n° 110972766 conclu avec MMA relatif à l'ajout d'une mission concernant la mise en place d'une action de prévention sur les plages en dehors de la saison estivale et la mise à jour des éléments de révision, la cotisation annuelle en résultant est de 7 254,69€ TTC.
- **Décision n° 156** relative à l'attribution à Philippe Dacheville, sis boulevard d'Artois au Touquet (62520) une mission de maîtrise d'œuvre relative à l'aménagement de deux itinéraires cyclables (liaison Pont Rose et liaison Stella- Merlimont) pour un montant 14 000€ HT.
- **Décision n° 157** relative à l'abrogation de la décision du Président n°41 en date du 05 mai 2006 relative à l'extension de la régie de recettes des droits de mise à disposition des documents administratifs afin de permettre l'encaissement des recettes liées à la mise à disposition des sets de table.
- **Décision n° 158** relative à la souscription d'un marché relatif à la gestion active de la qualité des eaux de baignade pour la saison 2009 avec la société VEOLIA EAU-CGE, siégeant 85 rue Felix Adam à Boulogne-sur-mer (62203), pour un montant de 35 800,00 € HT.
- **Décision n° 159** relative à l'attribution des marchés de travaux pour la construction de l'aire d'accueil long séjour sur la Communes d'Etaples pour un montant de 582 739,63€ HT.
- **Décision n° 160** relative à l'attribution du marché de remplacement des poteaux incendie pour un montant de 384 000,00€ HT sur une durée de 4 ans.
- **Décision n° 161** relative à l'attribution à la société Cobat Nord située 30 boulevard Général Leclerc – BP 40073 à Roubaix cedex 1 (59052) – une mission SPS dans le cadre de l'aménagement d'une aire d'accueil des gens du voyage à Etaples sur mer pour un montant de 1 296,00€ HT.
- **Décision n° 162** relative à l'attribution à la société SOCOTEC (Parc d'affaires Eurotunnel – 41 boulevard du Parc – 62231 COQUELLES), d'une mission de vérification technique des équipements des centres de secours de Merlimont, Cucq, Le Touquet et Sainte-Cécile, pour un montant annuel unitaire de 80€ HT pendant une durée de 3 ans.
- **Décision n° 163** relative à l'annulation de la décision n°159, car le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer le marché par délibération du 27 02 2006.
- **Décision n° 164** relative à l'annulation de la décision n°160, car le Conseil Communautaire avait autorisé le Président à signer le marché par délibération du 18 12 2008.
- **Décision n° 165** relative à l'attribution à la société V2R sise 48 bis route de Desvres – BP 950 – 62280 Saint-Martin-Boulogne, d'une mission pour l'élaboration d'un dossier de demande de déclaration/autorisation d'exploiter la déchèterie de Merlimont au titre des installations classées pour un montant de 6 500,00€ HT.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU JEUDI 25
JUN 2009**

Résultat du vote : adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

I. Commission gestion durable des déchets ménagers

M. Jean-François RAPIN a présenté la question suivante :

1. Approbation du rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers.

En application de l'article L 2224-5 du code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Indicateurs techniques

a- Périmètre d'intervention

La Communauté de Communes « Mer et Terres d'Opale » compte 15 communes regroupant 30 333 habitants permanents. La population DGF est de 48 330 habitants répartis comme suit :

- zone littorale (Camiers, Le Touquet, Cucq, Merlimont) : 32 529 habitants
- zone urbaine (Etaples) : 11 484 habitants
- zone rurale (autres communes) : 4 317 habitants

b- Présentation du service de traitement des déchets ménagers et assimilés

Le service défini dans le Marché de traitement des déchets ménagers et résiduels de décembre 2004 et, attribué à la **Société SITA Nord**, consiste à :

- la pesée et la prise en charge des déchets ménagers résiduels et des encombrants,
- le traitement des déchets ménagers résiduels et des encombrants sur l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Dannes.

c- Modalités de traitement

L'ISDND de Dannes se conforme à l'Arrêté Préfectoral (DA ECS –PE/BIC-LL-n°2009-31) qui inclut les récentes dispositions, adaptées au contexte local, de l'arrêté ministériel du 9 septembre 1997, révisé le 19 juillet 2007, relatif aux décharges existantes et aux nouvelles installations de stockage.

Le principe d'exploitation se base sur le comblement en élévation de la zone dite « **Fond des Barges** » par phases et tranches successives de déchets compactés.

Chaque Phase correspond à une zone du site exploitée jusqu'à son réaménagement final.

Chaque tranche est elle-même composée d'une **juxtaposition d'alvéoles** de surface limitée, exploitées en zones de 2 500 m².

Ces alvéoles sont matérialisées par **des merlons réalisés en matériaux inertes**, puis recouvertes de **matériaux imperméables** dès leur finition et drainées à la verticale pour la collecte du biogaz.

Des puits verticaux permettent également le pompage des lixivats, eaux ayant été en contact avec les déchets.

d- Récapitulatif des tonnages par flux

Flux de déchets	Janv	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Total
Déchets de voirie	74.46	54.88	125.28	43.22	32.26	73.34	39.26	57.64	100.56	114.66	70.4	90.9	876.86
Encombrants	262.84	392.78	465.74	380.38	414.08	356.08	362.14	349.9	371.5	322.64	270.14	225.72	4173.94
Ordures Ménagères	1301.1	1408.98	1359.04	1559.92	1688.6	1462.12	1975.86	2222.18	1493.06	1377.52	1261.14	1359.24	18468.76
Refus de tri	20.10	21.8	38.12	127.58	62.68	105.76	371.02	225.7	158.6	44.12	43.52	64.9	1283.9
TOTAL	1658.5	1878.44	1988.18	2111.1	2197.62	1997.3	2748.28	2855.42	2123.72	1858.94	1645.2	1740.76	24803.46

Indicateurs financiers

Libellé	Montant HT (TGAP 8.21€ HT/tonne)	TVA 5.50%
Réception ordures ménagères	1 238 699.73 €	68 128.49 €
Réception encombrants	279 946.17 €	15 397.04 €
Réception refus de tri	86 111.17 €	4 736.11 €
Réception déchets de voirie	58 898.44 €	3 239.41 €
Sous totaux	1 663 655.51 €	91 501.05 €
Total		1 755 156.56 € TTC

Le rapport annuel 2008 préparé par les services communautaires a été joint à la note de synthèse adressée à tous les conseillers communautaires.

Après délibération, ce rapport sera mis à la disposition du public avec l'avis rendu par le Conseil communautaire.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité du service public de traitement des déchets ménagers.

II. Commission développement économique

Mrs. Daniel FASQUELLE et Jean-Claude BAHEUX ont présenté la question suivante :

2. Opalopolis Compte Rendu d'Activités au Concédant 2008.

La société ADEVIA a présenté le CRAC 2008.

Le CRAC dans son intégralité est présenté en annexe.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés a approuvé :

- le présent CRAC au 31/12/2008,
- la liste des acquisitions au 31/12/2008,
- le prix de cession de l'ensemble des aménagements pour 50 700 000,
- le retour à un périmètre opérationnel de 100 ha (12+58+30),
- le maintien du périmètre d'étude de 200 ha,
- la participation financière de la CCMTO à hauteur de 400 000€HT,
- l'octroi d'une garantie à 80% d'un emprunt long terme de 4 000 000,00€ HT souscrit auprès de la Caisse d'Epargne au taux révisable indexé sur l'Euribor 12 mois + 0.95% (au 05/10/2009 euribor 12 mois = 1.23%) sur une durée de 10 ans.

M. Jean-Claude BAHEUX a présenté la question suivante :

3. Convention PLIE et autorisation de versement de la participation financière.

Dans le cadre de la décision précédente d'adhésion au PLIE des 7 Vallées, il était demandé au conseil communautaire :

- d'approuver la convention jointe en annexe, établie en application du décret 2001-495 (versement de subvention supérieure à 23 000€),
- de désigner un représentant au lieu et place de Monsieur FASQUELLE, membre de droit étant entendu que Madame LEFRANC, Messieurs RAPIN et SAUVAGE, ont déjà été désignés,
- d'approuver la reconduction tacite de cette convention jusqu'au 31 décembre 2011, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement à chaque budget primitif.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé, la convention jointe en annexe, établie en application du décret 2001-495 (versement de subvention supérieure à 23 000€), la reconduction tacite de cette convention jusqu'au 31 décembre 2011, sous réserve de l'inscription des crédits de paiement à chaque budget primitif, a désigné Madame Francine DEUXVILLE comme représentante de la CCMTO au lieu et place de Monsieur Daniel FASQUELLE, membre de droit.

III. Commission Finances

M. Jean-Claude POURTAU a présenté la question suivante :

4. Autorisation de versement de subventions complémentaires pour les associations Pays et Rock en Stock suite à la décision modificative du Conseil Communautaire du 25 06 2009.

Le Conseil Communautaire du 25 juin dernier a autorisé les décisions modificatives budgétaires permettant le versement complémentaire de participation aux associations Rock en Stock (5 000€) et Pays (790,90€).

La délibération du 25 juin ne prévoyait pas explicitement l'autorisation de versement.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a autorisé le versement de ces subventions.

M. Jean-Claude POURTAU a présenté la question suivante :

5. Avenant de transfert du contrat de maintenance des installations techniques de la Piscine Intercommunale de la Société STEP NOR vers la Société IDEX.

La société STEP NOR est attributaire du marché de maintenance des installations techniques de la Piscine Intercommunale.

Dans le cadre de la dissolution par transmission universelle de patrimoine de la société STEP NOR à la société IDEX ENERGIES, l'ensemble des droits et obligations attachés audit marché sont transférés à la société IDEX ENERGIES.

Les autres dispositions du marché restent inchangées.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le transfert du marché de maintenance des installations techniques de la Piscine Intercommunale, de la société Stepnor à la société IDEX Energies.

IV. Commission Protection et Mise en Valeur de l'Environnement

M. Jean-Claude POURTAU a présenté la question suivante :

6. Travaux de lutte contre les inondations pour mise en œuvre de la DUP sur Tubersent, actualisation du plan de financement DDR.

La CCMTO a déposé début 2009 un dossier de demande de subvention au titre de la DDR pour les travaux de lutte contre les inondations sur la commune de Tubersent, sur la base d'éléments prévisionnels issus de l'APS de la DDAF, Maître d'œuvre de l'opération.

Au regard des résultats de l'appel d'offres travaux et des 14 700€ de crédits réservés par les services de l'Etat, il convient d'actualiser le plan de financement présenté ci-dessous :

DEPENSES		RECETTES	
Acquisitions foncières + géomètres	5 000.00 € 1 000.00 €	DDR 2009 (27.92%)	14 100 .00€
TOTAL (déjà engagé)	6 000.00€		
Montant des travaux (BP2009)	38 500.00 €	CCMTO (72.08%)	36 400.00 €
Maitrise d'œuvre (BP2009)	6 000.00 €		
TOTAL	50 500.00 €	TOTAL	50 500.00 €

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé le nouveau plan de financement présenté ci-dessus.

V. Commission TIC

M. Jean-Claude DESCHARLES a présenté la question suivante :

7. Attribution du marché de travaux pour la résorption des zones d'ombre DSL du territoire intercommunal.

Le marché de travaux pour la résorption des zones d'ombre DSL (zones sur lesquelles la vitesse de transfert des données est inférieure à 512 Ko/seconde) sur le territoire de la CCMTO a été attribué par la CAO du 17 septembre dernier. L'attributaire du marché de travaux est la société France Télécom pour un montant de 577 256€. Cette solution prévoit le raccordement futur au réseau haut débit de l'emprise du projet Opalopolis.

Pour compléter le dossier de demande de subvention auprès de la Région et des services instructeurs des fonds FEDER, il convenait que le Conseil Communautaire délibère sur cette attribution.

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, par 30 voix pour et une abstention, a approuvé l'attribution du marché de travaux pour la résorption des zones d'ombre DSL, à la société France Télécom pour un montant de 577 256€ HT.

VI. Administration communautaire

M. Jean-François RAPIN a présenté la question suivante :

8. Approbation de la réorganisation des services communautaires.

Pour tenir compte des mouvements de personnels intervenus depuis six mois et de l'adaptation des postes de travail aux compétences développées par la CCMTO, le Bureau propose une réorganisation des services telle que présentée en annexe.

Le projet de réorganisation des services communautaires intègre les évolutions nécessaires de certains postes de travail.

Le Conseil Communautaire était invité à valider :

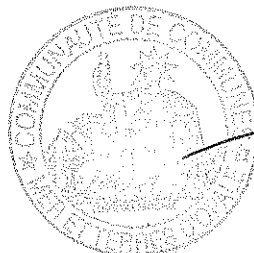
- l'organigramme des services communautaires,
- les fiches de postes associées,
- la création de l'emploi fonctionnel de direction générale adjointe,
- la création du poste d'assistant gestion comptable et financière,
- le recours à un agent contractuel pour pourvoir l'un des deux postes d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, créés par délibération du 25 06 2009, au regard des candidatures retenues par la commission de recrutement du 24 septembre dernier, et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière culturelle,
- la transformation du poste de travail d'Adjoint Administratif filière administrative en poste d'Adjoint d'animation filière Animation au service RAM et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière animation,
- la fermeture de l'emploi de Responsable du RAM figurant au tableau des effectifs de la CCMTO,
- la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B pour le poste de Responsable du RAM et d'autoriser le recours éventuel à un agent contractuel pour le pourvoir, au regard des candidatures retenues par la commission de recrutement du 01 octobre dernier et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière sanitaire et sociale,

Résultat du vote : Le Conseil communautaire, à l'unanimité des suffrages exprimés, a approuvé :

- l'organigramme des services communautaires,
- les fiches de postes associées,
- la création de l'emploi fonctionnel de direction générale adjointe,
- la création du poste d'assistant gestion comptable et financière,
- le recours à un agent contractuel pour pourvoir l'un des deux postes d'assistant territorial spécialisé d'enseignement artistique, créés par délibération du 25 06 2009, au regard des candidatures retenues par la commission de recrutement du 24 septembre dernier, et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière culturelle,
- la transformation du poste de travail d'Adjoint Administratif filière administrative en poste d'Adjoint d'animation filière Animation au service RAM et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière animation,
- la fermeture de l'emploi de Responsable du RAM figurant au tableau des effectifs de la CCMTO,
- la création d'un emploi permanent à temps complet de catégorie B pour le poste de Responsable du RAM et d'autoriser le recours éventuel à un agent contractuel pour le pourvoir, au regard des candidatures retenues par la commission de recrutement du 01 octobre dernier et d'autoriser le versement du régime indemnitaire associé à ce grade de la filière sanitaire et sociale.

Le Président lève la séance vers 21 h.

Fait au Touquet, le 19 octobre 2009.



Le Président,

Daniel FASCUELLE.